

## **Déclaration de fondation de l'Alliance «Pour un dimanche sans travail » en Suisse**

Les dimanches et jours fériés sans travail sont un bien précieux. Ces jours sont voués au repos, à la communauté, la liberté et la famille. Le dimanche doit rester réservé aux loisirs. Ce jour de repos hebdomadaire est un cadeau. Il procure le temps libre nécessaire à la réflexion et aux retrouvailles. Il profite aussi aux nombreuses personnes engagées dans les domaines culturel, religieux, sportif, social ou politique. Le dimanche non travaillé est un ancien acquis social qui fait partie de notre culture.

### **Les lois protègent le dimanche et les jours fériés sans travail**

Le législateur en a tenu compte. L'art. 18 de la Loi sur le travail protège les dimanches – et donc la santé des travailleuses et travailleurs – et interdit en principe le travail du dimanche. Le travail dominical n'est autorisé que lorsque des raisons techniques ou économiques le rendent indispensable ou si un besoin urgent est établi.

### **Les exceptions mettent en péril le repos dominical**

Les différents aspects de la vie de l'homme sont toujours plus souvent subordonnés à l'approche économique. Une large interprétation de la loi et un nombre toujours plus élevé de réglementations dérogatoires en faveur de branches comme le commerce de détail ou différentes entreprises menacent de saper l'interdiction générale de travailler le dimanche. Une nouvelle exception est souvent précédée d'une transgression de l'interdiction de travailler. A chaque étape de la libéralisation, les partisans du travail du dimanche avancent que l'exception ne s'applique qu'à un domaine limité et qu'elle est donc pratiquement insignifiante. Le rapport entre le travail et le repos réglé par la loi est donc toujours plus souvent remis en question.

Cela a des conséquences considérables: les temps de travail deviennent toujours plus flexibles, les travailleurs se sentent toujours plus souvent obligés d'adapter leurs temps de travail aux souhaits des employeurs, resp. aux carnets de commandes et aux besoins des clients. Ils doivent être disponibles 24h/24 et prêts à être mobilisés à tout moment dans les secteurs du commerce et du tourisme, dans les processus de production et dans les services. Le nombre d'employé-e-s travaillant le dimanche a augmenté de 12% entre 2003 et 2009 pour se situer à plus de 400'000 (source: ESPA).

### **Le dimanche ne doit pas être sacrifié aux intérêts économiques**

L'évolution décrite ci-dessus réduit l'homme à sa force de travail et met en péril la cohésion sociale. L'affaiblissement du principe du repos dominical favorise une désintégration sociale progressive. Egalement sur le plan de l'économie nationale, on assiste toujours plus souvent à un déplacement du chiffre d'affaires plutôt qu'à son développement.

### **Encourager le dimanche sans travail**

Les organisations, groupements et personnes signataires s'opposent donc à une nouvelle extension du travail du dimanche et encouragent le dimanche sans travail comme

- Jour de repos et de détente – également un atout pour la protection de la santé
- Jour de la famille, de la rencontre et de la communauté
- Jour de la réflexion religieuse et spirituelle
- Jour de culte
- Jour de la liberté, de l'engagement et des nombreuses activités de loisirs, sportives, culturelles ou en faveur du bien commun

**L'Alliance pour un dimanche sans travail exige:**

- Le repos du dimanche et des jours fériés doit rester protégé d'une manière générale par la loi
- Les exceptions existantes doivent être constamment examinées de très près en fonction de leur nécessité. Il doit exister des dispositions dans la loi et les conventions collectives de travail pour les exceptions.
- Le travail du dimanche et pendant les jours fériés doit rester l'exception et doit être mieux rémunéré que la durée normale du travail. L'employeur doit verser un supplément pour le travail du dimanche, qu'il soit régulier ou irrégulier.
- Le contrôle et la préservation du dimanche et des jours fériés comme jours de repos doivent être garantis. Toute infraction doit être systématiquement punie par les autorités compétentes.

Les membres de l'Alliance s'engagent pour une protection du dimanche et des jours fériés sans travail et contre l'extension du travail du dimanche et des jours fériés.

26.04.2012/L'assemblée constitutive (présents: PCS Suisse, Femmes Protestantes en Suisse, Eglise Evangélique Méthodiste, PEV Suisse, syndicat Unia, Les Verts suisses, Conférence des évêques suisses/Justitia & Pax, Société Suisse de Médecine du Travail, Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Union syndicale suisse, Ligue suisse de femmes catholiques, Schweizerischer Verein Sonntagsfeier, PS Suisse, Syna, syndicom, Travail.Suisse).